

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADOPTION DU PROJET DE LOI IMMIGRATION : UN RECAL DES DROITS DES ÉTUDIANT.E.S ÉTRANGER.E.S, UNE AVANCÉE DES IDÉES HAINEUSES ET XÉNOPHOBES EN FRANCE

Ce 19 décembre 2023, 214 sénateur.ices et 349 député.e.s français ont approuvé le projet de loi issu de l'accord trouvé par la commission paritaire mixte et ce, malgré les nombreuses interpellations faites par la FEDER, la FAGE et son réseau. Par ce vote, ce sont les valeurs républicaines qui sont atteintes et la situation des étudiants étrangers qui s'aggrave.

Parmi les dispositions du projet de loi adopté, nombreuses sont celles qui sont **discriminatoires à l'égard des étudiants étrangers**. D'une part, soumettre l'attribution d'un titre de séjour à un contrôle annuel du caractère "réel et sérieux" des études de ces étudiant.e.s conduit à faire peser sur ces dernier.e.s une **présomption de détournement de leur titre de séjour**. Cette disposition attente au droit des étranger.e.s régulièrement établis en France, à ne pas subir de discrimination en raison de leur nationalité, droit reconnu par le Conseil constitutionnel et la Cour Européenne des Droits de l'Homme. De plus, cette condition alourdira les démarches administratives de ces étudiants, déjà conséquentes et complexes, et constituera un **frein majeur à l'accès à l'Enseignement supérieur français**.

D'autre part, la généralisation de la **majoration des frais d'inscription** à l'université pour les étudiant.e.s étranger.e.s et la mise en place d'une **caution pour la délivrance d'un titre de séjour** pour motif d'études, reflète la volonté de **marcandler le droit d'être en France**. En outre, cette disposition est totalement **déconnectée de la réalité financière** dans laquelle se trouve les étudiant.e.s étranger.e.s. Sur le territoire rouennais, ce sont 66% des étudiant.e.s bénéficiaires de notre épicerie sociale et solidaire, l'AGORAé qui sont étranger.e.s. La FEDER s'alarme donc sur l'impact excessif de ces mesures sur les conditions de vie des étudiant.e.s étranger.e.s qui représentent **plus de 11,5% des étudiant.e.s de la Métropole Rouen Normandie**.

De surcroît, cette loi serait en partie **inconstitutionnelle**, notre Première Ministre, E. Borne l'a elle-même affirmé. Nous sommes donc face à une majorité présidentielle, qui en plus d'approuver une loi discriminatoire, assume de voter pour une loi qui **serait contraire à la norme suprême** en France qui protège les droits de l'Homme et du citoyen et fait de notre pays, un pays humaniste et ce depuis 1789. Aujourd'hui, en faisant le choix de voter ce texte, la majorité trahit donc l'héritage des Lumières, nous le regrettons.

La FEDER et son réseau, **dénoncent et s'opposent fermement à cette loi** qui ébranle les acquis du pays des droits de l'Homme et **compromet l'accessibilité de l'Université à tous.tes** que nous défendons quotidiennement. Nous demandons donc au Président de la République de ne **pas promulguer cette loi**, et le cas échéant au Gouvernement de ne **pas publier de décrets d'application** pour rendre cette loi, prônant **la haine et l'exclusion**, inapplicable. La FEDER et son réseau continueront, tant qu'il le faudra, de se battre pour **un enseignement supérieur inclusif** et appelle à une révision urgente de ces politiques discriminatoires et précarisantes.



Avec le soutien de :



CONTACT

AXEL DUTHIL-VATINE
PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
DES ÉTUDIANTS ROUENNAIS

PRESIDENCE@FEDER-ROUEN.ORG
06 89 02 55 78

PAULINE L'HOTTELLIER
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA DÉFENSE
DES DROITS DE LA FEDER

DEFENSE.DES.DROITS@FEDER-ROUEN.ORG
06 16 14 04 30